

Cinquante-neuvième session

26 janvier 1977

Point 21.1
de l'ordre du jourETUDE ORGANIQUE SUR LE "ROLE DE L'OMS AU NIVEAU DES PAYS,
ET EN PARTICULIER LE ROLE DES REPRESENTANTS DE L'OMS"(Projet de résolution proposé par les Rapporteurs)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné l'étude organique sur "le rôle de l'OMS au niveau des pays, et en particulier le rôle des représentants de l'OMS",¹ entreprise conformément à la résolution WHA29.33² adoptée par la Vingt-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé;

Constatant que le sujet est d'une grande importance pour le travail futur de l'Organisation et qu'il nécessite une étude plus approfondie tenant compte de la discussion qui a eu lieu au Conseil exécutif à sa cinquante-neuvième session et portant en particulier sur les questions suivantes : a) l'orientation nouvelle des relations entre l'OMS et ses Etats Membres; b) le renforcement de la capacité de collaboration active des pays avec l'OMS en matière de développement sanitaire national conformément aux politiques et principes définis par l'Assemblée mondiale de la Santé, le Conseil exécutif et les Comités régionaux; c) l'application pratique des nouvelles modalités de coopération technique non seulement entre l'OMS et ses Membres mais encore entre les Etats Membres eux-mêmes; et d) l'utilisation, dans la collaboration avec l'OMS à l'échelon des pays, de mécanismes nationaux tels que des coordonnateurs, des comités de coordination et des directeurs de programme nationaux;

1. ESTIME qu'il serait essentiel que l'étude se poursuive pendant une année encore;

¹ Document EB59/20.

² OMS, Actes officiels, N° 233, 1976, p. 18.

2. RECOMMANDE à la Trentième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

"La Trentième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant la résolution WHA29.33;

Ayant examiné la recommandation formulée par le Conseil exécutif dans sa résolution EB59.R ...;

1. DECIDE que l'étude sur le rôle de l'OMS au niveau des pays et en particulier le rôle des représentants de l'OMS doit se poursuivre pendant une année encore;

2. PRIE le Conseil exécutif de faire rapport sur son étude à la Trente et Unième Assemblée mondiale de la Santé."